

Dans quels cas puis-je saisir le Registre de Santé et de Sécurité au Travail ?

Qu'est-ce que le RSST ?

Le registre Santé et Sécurité au Travail est un outil créé en 1988 (décret 82-453) permettant à tous les personnels et usagers (enseignants, AESH, parents, élèves, ...) d'alerter de ce qui pourrait constituer une entrave à la santé ou à la sécurité dans l'école. Il doit être présent dans chaque école sous format papier. Mais depuis presque 1 an maintenant, il est accessible en ligne :

<https://si2d.ac-toulouse.fr/hgs/>

Onglet enquêtes et pilotage, puis Prévention et Gestion des risques

La saisine du RSST est un droit !

Dans le cas d'une dégradation des conditions de travail. Cela ne relève pas d'une mise en cause de sa hiérarchie directe, mais bien d'un droit d'alerte. Cela ne relève aucunement d'une incapacité de l'enseignant(e), du directeur(trice) ou de l'AESH à régler un problème !

A quoi ça sert de saisir le RSST ?

- ▶ Permettre une analyse de la situation par les représentants des personnels en CHSCT.
- ▶ Mettre notre employeur face à ses responsabilités car « *l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (article 4121-1).
- ▶ Alerter sa hiérarchie des difficultés rencontrées et vécues.
- ▶ Être couvert en cas de problèmes ultérieurs liés à la même situation.

ENSEMBLE, FAISONS QUE L'INSTITUTION PROTEGE SES PERSONNELS. SAISISSEONS LE RSST* !
--

* Toute saisie doit entraîner une réponse (visible sur la fiche d'observation) et un traitement dans le cadre du RSST.

N'hésitez pas à envoyer une copie de votre fiche au CHSCT et à votre syndicat:
chsctd-sec-09@ac-toulouse.fr

snu09@snuipp.fr

fsu09@wanadoo.fr

Je dois saisir le RSST chaque fois que ma qualité de vie est impactée (liste non exhaustive):

Situations de violences avec absence de prise en charge et de soins pour des publics accueillis :

- ▶ 1.J'ai assisté et/ou j'ai été victime à plusieurs reprises, sur cette période de l'année scolaire, de « crises violentes et répétées » de la part d'un élève. Cette situation était très violente pour l'ensemble des personnes présentes.

- ▶ 2. Un élève hautement perturbateur depuis le début de l'année se met en danger lui-même et/ou les autres élèves de sa classe et/ou l'enseignant(e), leur sécurité n'est plus assurée car son comportement devient de plus en plus imprévisible et violent.
- ▶ 3. L' AESH de ma classe est absent(e) et non remplacé(e). Cela provoque de l'agitation pour l'élève pris en charge et perturbe le fonctionnement de mon travail en classe.

Difficultés liées au protocole sanitaire :

- ▶ 4. Dans le cadre du protocole, les classes doivent être aérées. Les fenêtres étant inaccessibles, les enseignants sont obligés d'ouvrir les portes issues de secours et autres. Le plan Vigipirate ne peut être respecté.
- ▶ 5. Nous n'avons pas de masques dits « inclusifs » partiellement transparents, ce qui ne facilite pas le travail sur le langage ou l'apprentissage des sons.
- ▶ 6. Pas de produit désinfectant dans les salles de classe entraînant l'impossibilité de désinfecter le matériel et les points de contact.
- ▶ 7. Les désinfections ne sont pas faites correctement dans l'établissement faute d'agents en nombre suffisant. De plus, nous ne savons pas quels produits sont utilisés pour l'entretien et les désinfections.
- ▶ 8. Malgré les consignes et la réorganisation des classes et des flux d'élèves, le brassage est quotidien et l'on ne peut gérer les distances physiques.
- ▶ 9. Le port du masque a un effet négatif sur les apprentissages et les conditions générales, tant physiques que psychiques : maux de tête dus à la pression sur les oreilles, problème cumulé avec le port des lunettes.

Conditions de travail des directions, des équipes

- ▶ 10. Mes conditions de travail de directrice, déjà difficiles depuis la rentrée de septembre, se sont encore dégradées depuis le Je dois faire face à un surcroît de travail causé par : la mise en place du nouveau protocole, l'absence de collègues, la gestion des réactions d'opposition de certains parents au port du masque, la gestion des cas contacts et des cas positifs, l'absence de réponse de la cellule COVID. Cela entraîne un stress important et se traduit par une fatigue croissante ne s'atténuant pas lorsque je me repose, des troubles du sommeil, la réactivation de douleurs cervico-brachiales, de l'irritabilité, des maux de tête, etc...
- ▶ 11. Un(e) enseignant(e) n'a pas été remplacé(e) le, la distanciation est devenue impossible dans les classes avec la répartition des élèves restants, et le travail de classe est impacté.
- ▶ 12. Malgré le protocole sanitaire, on nous oblige à assister à des regroupements ou à des « constellations » ce qui favorise le brassage et met en danger les adultes fragiles ou pas.

Difficultés liées aux parents

- ▶ 13. A plusieurs reprises des parents se sont présentés au portail et ont signifié qu'ils refusaient le port du masque pour leur enfant. Je me suis retrouvé(e) seul(e) pour gérer cette situation.
- ▶ 14. J'ai subi des violences verbales et/ou physiques de la part de parents d'élèves.
- ▶ 15. Un ou des parents(s) m'interpelle(nt) de manière constante. Je suis submergé(e) de demandes de rendez-vous, de mots dans le cahier de liaison et d'obligations incessantes de me justifier.

Ce document vous est proposé par le SNUipp-FSU 09